

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2017

## RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par

M. Vercamer, Mme Descamps, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Lagarde,  
M. Ledoux, Mme Magnier, M. Pancher, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier, M. Morel-À-L'Huissier  
et M. Benoit

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 1, insérer les trois alinéas suivants :

« 1° A L'article L. 2311-2 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, le mot : « onze » est remplacé par le mot : « vingt et un » ;

« b) Au deuxième alinéa, il est procédé à la même substitution ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à relever le seuil de création du comité social et économique.